



AGENCE DARMAILLAC
1, rue du Centre
40360 – POMAREZ
Tél : 05-58-89-30-44
f.darmaillac@areas-agence.fr

AGRAFFER LE CHEQUE ICI

2018
ASSURANCE RISQUE INTEMPERIES
RESERVE AUX CLUBS AFFILIES A LA FFCL

BULLETIN D'ADHESION

Je soussigné, Madame, Monsieur
Président(e) de l'Association.....
Adresse
N°Téléphone -Fax- adresse messagerie.....
(renseignements obligatoires)

Déclare adhérer à l'assurance risque intempéries aux conditions de la Convention FFCL du 13 novembre 2013.

	Plafond maximum de capital déclarable	Minimum de capital déclarable
1-Tout type de course	10 000 €	1 000 €
2-Concours	Contactez l'Agence Darmaillac	

Dates et heures des courses	Ganadéros-chef de cuadrilla	CAPITAL ASSURE	Montant de la cotisation : 10 % du capital	FRAIS DE DOSSIER si course NON challenge	FRAIS DE DOSSIER si course challenge	TOTAL A REGLER
				50.00€	25.00€	
				50.00€	25.00€	
				50.00€	25.00€	
				50.00€	25.00€	

Vous devez retourner ce bulletin, accompagné de votre règlement à l'ordre de *l'Agence DARMAILLAC SARL* avant le **1^{er} MARS 2018**.

NB : toute adhésion devra être justifiée et sera pénalisée de 10% ou refusée si préavis de 3 mois non respecté.

A.....le2018

Signature :

ATTENTION !! RAPPEL

Indemnisation course annulée : 70% du capital assuré

Indemnisation course contrariée : 35% du capital assuré

Vous noterez qu'en cas de course annulée reportée, la course doit obligatoirement avoir lieu dans les 30 jours suivant le 1^{er} report, dans le même village et dans les mêmes arènes et par le même organisateur et dans le cas où cette course serait annulée de nouveau, le capital sera de 35 % du montant assuré.